

AAP 2024 -2025 Equipement**Mise en ligne novembre 2024 et clôture le 13/03/2025 à minuit.**

Notice explicative

Le DIM C-BRAINS coordonne la sélection des projets d'équipements scientifiques de la communauté francilienne autour de **3 axes prioritaires (Voir site web DIM C-BRAINS <https://dim-cbrains.fr/fr/axes-projects/list>)** dans le domaine des neurosciences et des sciences de la cognition, aussi bien dans la population humaine que dans les populations animales.

Le DIM C-BRAINS coordonne également 2 projets structurants, réseaux de plateformes franciliennes ayant pour objectif la mise en commun des expertises et des outils technologiques **(Pour plus d'informations -Voir site web DIM C-BRAINS <https://dim-cbrains.fr/fr/axes-projects/list>)**.

IMPORTANT, nouvelle directive offerte aux porteurs de projets d'une demande d'investissement.

- « La Région instaure une nouvelle possibilité au sein des conventions 2024 des projets labélisés « Domaine d'intérêt Majeurs » / « DIM » : La prise en charge d'une partie des coûts du personnel dans le volet « Dépenses d'investissement. Certains équipements nécessitent d'être développés in situ, sur mesure pour répondre aux spécificités des projets de recherche, et impliquent des frais de développement internes (heures de travail des personnels en charge des développements).

Voir annexe « Explication frais personnels » sur investissement.

Procédure de l'appel à projets Équipement 2023/2024
--

Pour candidater, vous devez

- créer votre compte sur la plateforme d'Appels à Projets sur le site du DIM C-BRAINS <https://www.dim-cbrains.fr>,
- Remplir un formulaire en ligne
- Inclure les pièces nécessaires requises et
- Fournir le dossier scientifique complet au format PDF sur cette plateforme.

Pièces complémentaires à joindre au dossier

1-formulaire gestion subvention (à compléter et signer)

2- lettre d'engagement complétée et signée par le gestionnaire de l'équipe d'ouvrir une ligne de crédits dédiée à la demande d'équipement(s)

3- Lettre d'engagement signé du ou des co-financeur(s)

4- Lettre de soutien du directeur/de la directrice de centre ou d'unité, d'implantation de l'équipement.

5-Tableur Excel récapitulatif complété :

6-Devis des équipements :

TELECHARGER Une attestation d'engagement à remplir les conditions stipulées ci-dessus (développement de l'équipement non externalisation), signée et tamponnée par l'organisme bénéficiaire et le responsable de projet,

TELECHARGER Une attestation de l'ordonnateur et du comptable de l'établissement justifiant la faisabilité de la comptabilisation de l'opération présentée pour financement du DIM - Région IDF en travaux en régie.

TELECHARGER le Projet scientifique rédigé en anglais (maximum 15 pages) à l'exception du titre et du résumé qui devront être fournis en anglais et en français. **Le dossier à fournir en format PDF (maximum 15-20 pages) devra comprendre :**

- Une présentation du projet scientifique en soulignant sa finalité
- Positionnement des équipes concernée(s) au sein d'un département ou d'une entité,
- La description de l'équipement souhaité et de sa mutualisation
- La liste des utilisateurs potentiels de l'équipement ; chercheurs et autres utilisateurs franciliens ou non, industriels, étudiants...,
 - En explicitant l'intérêt de l'équipement pour chaque type d'utilisateur et la plus-value de l'équipement envisagé pour l'Île-de-France,
- S'il s'agit d'une plateforme mutualisée ou d'un plateau technique, expliciter les moyens humains qui seront affectés à son fonctionnement, ainsi que les modalités pour accéder à ses services, notamment pour les équipes externes,
- Une description de l'incidence de l'équipement sur la formation des chercheurs en Île-de-France,
- Le cas échéant, une description de son potentiel d'utilisation dans le cadre de manifestations de sensibilisation du grand public à la recherche scientifique.

Dans le cas d'une demande d'une prise en charge d'une partie des coûts du personnel, intégrer dans le dossier d'appel à projets un argumentaire détaillé du porteur de projet justifiant cette condition et du caractère **exceptionnel de cette prise en charge sous la forme de dépenses de personnel.**

- Une liste de cinq publications les plus pertinentes des deux dernières années des chercheurs impliqués dans le projet.

Tout formulaire et/ou dossier reçu incomplet sera considéré comme inéligible et seuls les projets complets soumis avant la date limite seront transmis pour évaluation au Conseil Scientifique.

Critères d'éligibilité

Les thèmes de recherche traités par cet appel à projets devront :

- **S'inscrire dans la catégorie générique si le projet scientifique s'inscrit dans au moins l'un des trois axes prioritaires** guidant les actions de C-BRAINS (cf. axes site web DM). Tout chercheur affilié au périmètre scientifique du DIM C-BRAINS peut soumettre un dossier dans la catégorie générique.

OU

- **Etre associés à l'un des deux projets structurants** (cf. projets structurants ci-dessus). Pour les deux projets structurants les chercheurs doivent contacter le Comité de Pilotage du projet concerné qui réunira dans un seul dossier les demandes des différentes plateformes ou équipes de recherche.
 - Un seul dossier par projet structurant afin d'assurer la cohérence de la demande par rapport aux orientations et choix stratégiques envisagés. Aucun autre dossier que celui déposé par le Comité de Pilotage ne sera accepté dans la catégorie projet structurant.

Pour tous les projets et catégories

- Une attention particulière sera apportée au caractère fédérateur et structurant de la demande d'équipement, pour la communauté locale ou régionale.
- La demande devra clairement identifier
 - Le ou les équipements demandé (s)
 - Les équipes franciliennes impliquées dans le projet.
 - Les conditions de la mise en commun de l'équipement
 - Ainsi que son apport par rapport à l'existant au niveau local ou régional.

Point administratif

- Pour la catégorie Générique :
 - Assurez-vous d'avoir bien mentionné les **coordonnées de votre organisme gestionnaire** lors de la constitution de votre dossier et surtout de **l'avoir informé du coût de l'équipement** afin qu'il puisse anticiper une provision budgétaire (*formulaire à compléter et signé par le Gestionnaire*).
- Pour les catégories Projets Structurants, assurez-vous :
 - D'avoir bien mentionné les **coordonnées de chaque organisme gestionnaire** des achats des différents équipements inclus lors de la constitution du dossier.
 - Que **chaque Gestionnaire** des partenaires inclus dans un dossier de projet structurant **ait bien été informé** afin qu'il puisse anticiper une provision budgétaire (*un formulaire à compléter et signé par chaque Gestionnaire*).

L'avance de fonds, pour les dépenses d'équipements, doit donc être effectuée par chaque organisme gestionnaire.

- Le gestionnaire du DIM C-BRAINS (Inserm IdF Paris Centre Est) **ne fait pas d'avance budgétaire**. Les versements sont conditionnés à la réception par l'Inserm Paris Centre Est des versements de la Région Ile de France.

Point communication

Rappel : Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile de France,

- Les équipes qui bénéficieront d'une subvention régionale DIM s'engage à faire apparaître la contribution régionale par apposition du logo régional sur l'équipement et faire mention « *Projet soutenu par la Région Ile de France/ This work was supported by Paris Region* » dans les publications.

A savoir : Dans le cas d'une subvention obtenue pour un équipement grâce au programme DIM suite au dépôt d'un dossier,

- C'est la tutelle gestionnaire des fonds (*cad signataire de la convention avec le Gestionnaire du DIM C-BRAINS*) qui est propriétaire de l'équipement, et en aucun cas la Région Ile de France ni le Gestionnaire du DIM C-BRAINS.

Points subvention

Dans le cadre de l'appel d'offres régional 2024/2025, le DIM C-BRAINS dispose d'une enveloppe budgétaire régionale totale de 1.5 M€. Cependant, le **montant maximum** de la subvention allouée par le DM C-BRAINS par projet ne dépassera pas **450 k€**.

- **Pour la catégorie Générique** ; le coût total HT des projets présentés devra être compris entre **50k€ minimum et 3M€ maximum**.
 - A savoir ; pour **les Projets structurants** un **minimum de 30k€** par équipement demandé par équipe sera considéré.

Pour rappel des règles de la Région Ile de France,

- Le **taux d'intervention** (cad % d'intervention) doit être **inférieur ou égal à 66% maximum du coût total HT** des dépenses du ou des équipement(s) demandés.
- Un **plan de co-financement détaillé** devra donc être inclus pour chaque projet ainsi qu'un courrier officialisant chaque co-financement.

Expertise des dossiers

Le classement des projets sera réalisé par le Conseil Scientifique (CS) international du DIM C-BRAINS qui se réunira le 28 et 29 avril 2025 pour une audition des porteurs de projet.

Classement effectué suite auditions et **sur la base des critères suivants** :

- Qualité scientifique du ou des projets associés à la demande et des équipes concernées,
- Plus-value scientifique de l'investissement proposé, interdisciplinarité,
- Cohérence avec les axes du DIM,
- Caractère structurant, urgent et fédérateur pour la communauté scientifique,
- Plan de cofinancement,
- Le cas échéant, perspectives de valorisation.

Le classement des projets ainsi que les financements alloués par le CS seront présentés au Conseil d'Administration le 12 Juin 2025 pour validation avant information aux déposants.

La date de clôture du présent appel est fixée au **13/03/2025 à minuit.**

Pour tout renseignement sur cet appel à projets : contact@dim-cbrains.fr

Attention : Tout projet reçu incomplet sera considéré comme inéligible